Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

REF 740588.50
Nom commercial NucleoSpin Plasmid (50 preps)

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 13 mL AE
1 x 15 mL A1
1 x 15 mL A2 (with LyseControl) UFI: W24W-23R9-3206-XR1C
1 x 20 mL A3 UFI: PFPT-53NJ-8206-5YNH
1 x 30 mL AW UFI: MMPT-631A-V206-GNTN
1 x 12 mL A4
1 x 0.6-20 mg RNase A (lyo) UFI: WWJV-U3PV-U207-MFGF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Produit pour l'analyse.
Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sectiones 1-16.
Utilisations déconseillées
Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de securité

Fabricant:
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Valencienner Str. 11, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR : Centre Antipoison Toxicovigilance France (CATF)
tél. +33 (0) 1 40 05 48 48 **<https://centres-antipoison.net/>**
CH : Tox Info Suisse
8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51, **<https://www.toxinfo.ch>**
DE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ)
99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730, **<https://www.ggiz-erfurt.de>**
S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.
Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet : **<http://www.mn-net.com/SDS>**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Flam. Liq. 3
H302	Acute Tox. 4 oral
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2
H334	Resp. Sens. 1
H336	resp. irrit. STOT SE 3

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) 1272/2008

15 mL A2 (with LyseControl)



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2

20 mL A3



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H302	Acute Tox. 4 oral
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2

30 mL AW



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Flam. Liq. 3
H302	Acute Tox. 4 oral
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2
H336	resp. irrit. STOT SE 3

0.6-20 mg RNase A (lyo)



GHS08

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H334	Resp. Sens. 1

15 mL A1

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement -

Aucune classe de danger

13 mL AE

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement -

Aucune classe de danger

12 mL A4

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement -

Aucune classe de danger

Liste des phrases H : voir rubrique 16.2

2.2 Éléments d'étiquetage selon règlement (CE) 1272/2008

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances sensibilisantes. La belle propriété de matériau est plus disponible par des additifs tampons.

15 mL A2 (with LyseControl)



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

20 mL A3



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

30 mL AW



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

0.6-20 mg RNase A (lyo)



GHS08

Mention d'avertissement: DANGER
H334
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
P261sh, P284, P342+311, P501
Éviter de respirer les poussières/vapeurs.[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.Éliminer le contenu/récipient dans le traitement réglementé des déchets.

15 mL A1
Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

13 mL AE
Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

12 mL A4
Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

Éléments d'étiquetage du produit complet



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement: DANGER
H334
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
P261sh, P284, P342+311, P501
Éviter de respirer les poussières/vapeurs.[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.Éliminer le contenu/récipient dans le traitement réglementé des déchets.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels
Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels
Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, . Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Le kit contient de petites quantités d'enzymes, ce qui peut entraîner une sensibilisation par contact direct et répété.

Effets nocifs éventuels sur l'environnement
PBT : non applicable
vPvB : non applicable

Possibles effets perturbateurs endocriniens
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

15 mL A2 (with LyseControl)
Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium*
N ° CAS.: 1310-73-2

Classement des substance: H314, Skin Corr. 1 A
Formule : $NaOH•H_2O$
Pseudonym (de): verdünnte Natronlauge
N°d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx
N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6
Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % - Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % - Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % - Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %
Concentration: 0,5 - <1 %
selon GHS: H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium*
N ° CAS.: 151-21-3

Classement des substance: H228, Flam. Sol. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H318, Eye Dam. 1, H332, Acute Tox. 4 inh., H335, resp. irrit. STOT SE 3, H412, Aquatic Chronic 3
Formule : $C_{12}H_{25}NaO_4S$
Pseudonym (de): Natriumlaurylsulfat
N°d'enregist.REACH : 01-2119489461-32-xxxx
N° CE : 205-788-1
Concentration: 0,1 - <1 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *colorant(es) indicateur(s)*
N ° CAS.: -

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration: 0 - <0,1 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

20 mL A3

Nom de la substance: *guanidine chlorhydrate*
N ° CAS.: 50-01-1

Classement des substance: H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2
Formule : CH_6ClN_3
Pseudonym (de): Guanidiniumchlorid
N°d'enregist.REACH : 01-2119977063-35-0005
N° CE : 200-002-3 N° Id : 607-148-00-0
Concentration: 36 - <50 %
selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

30 mL AW

Nom de la substance: *guanidine chlorhydrate*
N ° CAS.: 50-01-1

Classement des substance: H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2
Formule : CH_6ClN_3
Pseudonym (de): Guanidiniumchlorid
N°d'enregist.REACH : 01-2119977063-35-0005
N° CE : 200-002-3 N° Id : 607-148-00-0
Concentration: 36 - <50 %
selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

Nom de la substance: *2-propanol*
N ° CAS.: 67-63-0

Classement des substance: H225, Flam. Liq. 2, H319, Eye Irrit. 2, H336, resp. irrit. STOT SE 3
Formule : C_3H_8O
Pseudonym (de): Isopropanol, IPA, Propan-2-ol
N°d'enregist.REACH : 01-2119457558-25-XXXX
N° CE : 200-661-7 N° Id : 603-117-00-0
Concentration: 20 - <35 %
selon GHS: H226, Flam. Liq. 3, H319, Eye Irrit. 2, H336, resp. irrit. STOT SE 3

0.6-20 mg RNase A (lyo)

Nom de la substance: *RNase*
N ° CAS.: 9001-99-4

Classement des substance: H334, Resp. Sens. 1
Formule : Enzyme C. No. 3.1.27.5, origin: bovine pancreas (controlled population)
Pseudonym (de): RNase A
N° CE : 232-646-6
Concentration: 90 - <100 %
selon GHS: H334, Resp. Sens. 1

15 mL A1

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*
N ° CAS.: -

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration: 0,1 - <1 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

13 mL AE

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*
N ° CAS.: -

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration: 0,1 - <1 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

12 mL A4

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*
N ° CAS.: -

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Concentration: 0,1 - <1 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Remarques

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. En cas de problèmes respiratoires, transporter la victime chez le médecin en position à moitié assise.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. Premier traitement avec une dose de dexaméthasone en aérosol. Garder la personne au calme et au chaud, éventuellement pratiquer la respiration artificielle. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. En cas d'arrêt ventilatoire et circulatoire, pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Effets chroniques : Un contact répété, même en petites quantités, peut entraîner une sensibilisation.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés
Aucune donnée disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers
Non, pour le produit listé.Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
PBT : non applicable
vPvB : non applicable

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conformément au mode d'emploi ci-joint. À utiliser uniquement dans des locaux bien aérés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI) : 3
Classe de pollution des eaux (DE) : 2

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients
Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

0.6-20 mg RNase A (lyo)
Substance : *RNase* CAS No. : 9001-99-4

30 mL AW
Substance : *2-propanol* CAS No. : 67-63-0
DNEL : [inh] 500 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
PNEC (eau douce) : 140.9 mg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 400 ppm / 980 mg/m³
TRGS 900 (DE) : 200 ppm / 500 mg/m³
E/e respirable
Facteur d'exposition à court-terme : 2 (II), Y
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
SUVA(CH) MCT valeur : 200 ppm / 500 mg/m³

TRGS 903 (DE) : [Aceton B/b, U/b] 25 mg/L
B sang, U urine, a pas de limitation, b fin de exposition/couche

listed in TRGS (DE) : 900, 903, 905

Substance : *guanidine chlorhydrate* CAS No. : 50-01-1
DNEL : [inh] 3.5 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce) : -
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

15 mL A2 (with LyseControl)
Substance : *colorant(es) indicateur(s)* CAS No. : -

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* CAS No. : 1310-73-2

Substance : *dodécylsulfate de sodium* CAS No. : 151-21-3

15 mL A1
Substance : *substances/mélange <1%* CAS No. : -

12 mL A4
Substance : *substances/mélange <1%* CAS No. : -

13 mL AE
Substance : *substances/mélange <1%* CAS No. : -

20 mL A3
Substance : *guanidine chlorhydrate* CAS No. : 50-01-1
DNEL : [inh] 3.5 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce) : -
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire
En cas de manipulation en milieu ouvert de la substance, éventuellement utiliser un masque filtrant de protection respiratoire de la classe A/AX. Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection de la peau / Protection des mains
Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux / Protection du visage
Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau
Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

8.2.6 Risques thermiques
Aucune donnée disponible

8.3 Limitation and monitoring of environmental exposure

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

0.6-20 mg RNase A (lyo)

a) État d'agrégation:	solide (lyophilisé)
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	Aucune donnée disponible
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	0-100 %
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	Aucune donnée disponible
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

30 mL AW

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	d'alcool
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	25 °C
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	7-8
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.06 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

15 mL A2 (with LyseControl)

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	bleu
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	13
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.008 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

15 mL A1

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	7.5-8.5
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.00 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

12 mL A4

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	7-8
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.00 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

13 mL AE

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	8-9
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.0 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

20 mL A3

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	de vinaigre
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible

e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	4-4.5
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.14 g/cm³
q) Densité de vapeur rel. $_{(air=1)}$:	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

Aucune donnée disponible
{Le temps moyen de montée en pression du tampon constitué de perchlorate de sodium [CAS 7601-89-0] 40 - <60% (1,47 s) est inférieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence acide nitrique 65% (3,29 s), mais supérieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence solution aqueuse de chlorate de sodium 40% (0,78 s). Le tampon présente des propriétés oxydantes conformément au règlement de transport de l'ONU, classe 5, division 5.1.{/?2}.

9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

Aucune donnée n'est disponible pour les autres paramètres des mélanges, car aucun enregistrement ni rapport sur la sécurité chimique n'est requis.
□□

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

pas d'instabilité connue.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des substances très réactives avec des agents oxydants. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Plus besoin.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) 1272/2008

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

0.6-20 mg RNase A (lyo)
Substance : *RNase* N° CAS : 9001-99-4
Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas .
Effets chroniques : Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

30 mL AW
Substance : *2-propanol* N° CAS : 67-63-0
Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50 orl rat : 5045 mg/kg
LC_Low orl hmn : 3570 mg/kg
LC50 ihl rat : 25 mg/L/4H

TRGS 905 (DE) : R F C

Substance : *guanidine chlorhydrate* N° CAS : 50-01-1
Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50 orl rat : 475-907 mg/kg
LC50 ihl rat : 3181-7655 µg/m³/4H
Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

15 mL A2 (with LyseControl)
Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -

Substance : *solution hydroxyde de sodium* N° CAS : 1310-73-2
LD50 orl rat : [< 1%] > 50000 mg/kg
LD50 orl mus : [< 1%] > 4000 mg/kg

Substance : *dodécylsulfate de sodium* N° CAS : 151-21-3
Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50 orl rat : 1288 mg/kg
LC50 ihl rat : 3,900 mg/L/1H

15 mL A1
Substance : *substances/mélange <1%* N° CAS : -

12 mL A4
Substance : *substances/mélange <1%* N° CAS : -

13 mL AE
Substance : *substances/mélange <1%* N° CAS : -

20 mL A3
Substance : *guanidine chlorhydrate* N° CAS : 50-01-1
Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50 orl rat : 475-907 mg/kg
LC50 ihl rat : 3181-7655 µg/m³/4H
Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

11.2 Autres dangers

Possibles effets perturbateurs endocriniens
Aucune donnée disponible

Autres informations
Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

0.6-20 mg RNase A (lyo)
Nom de la substance: *RNase* CAS-Nr.: 9001-99-4
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 13

30 mL AW

Nom de la substance: *2-propanol* CAS-Nr.: 67-63-0

PNEC (eau douce) : 140.9 mg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu

LC50 fish/96h : 1400 mg/L
EC50 daphnia/48h : 13.3 g/L
IC50 scenedesmus quadricauda/72h : >1000 mg/L
EC10 pseudomonas putita/16h : EC5: 1050 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0135
Classe de stockage (VCI) : 3

Nom de la substance: *guanidine chlorhydrate* CAS-Nr.: 50-01-1

PNEC (eau douce) : -
PNEC = Predicted No Effected Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu

LC50 leuciscus idus/96h : 1759 mg/L
LC50 fish/96h : [4d] 690-1850; [48h] 1758-2420 mg/L
EC50 daphnia/48h : 70.2 mg/L
EC10 pseudomonas putita/16h : [72h] 11.8-33.5 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0788
Classe de stockage (VCI) : 12

15 mL A2 (with LyseControl)

Nom de la substance: *colorant(es) indicateur(s)* CAS-Nr.: -
Classe de stockage (VCI) : 12-13

Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium* CAS-Nr.: 1310-73-2

LC50 leuciscus idus/96h : 35-189 mg/L
LC50 fish/96h : 45.4 mg/L
EC50 daphnia/48h : >100 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : nwg N° WGK: 0142
Classe de stockage (VCI) : 12-13

Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium* CAS-Nr.: 151-21-3

LC50 daphnia magna/48h : 6.3 mg/L
LC50 fish/96h : 1.31-22.5 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 2
Classe de stockage (VCI) : 12-13

15 mL A1

Nom de la substance: *substances/mélange <1%* CAS-Nr.: -
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 12-13

12 mL A4

Nom de la substance: *substances/mélange <1%* CAS-Nr.: -
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 12-13

13 mL AE

Nom de la substance: *substances/mélange <1%* CAS-Nr.: -
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 12-13

20 mL A3

Nom de la substance: *guanidine chlorhydrate* CAS-Nr.: 50-01-1

PNEC (eau douce) : -

PNEC = Predicted No Effected Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu

LC50 leuciscus idus/96h : 1759 mg/L
LC50 fish/96h : [4d] 690-1850; [48h] 1758-2420 mg/L
EC50 daphnia/48h : 70.2 mg/L
EC10 pseudomonas putita/16h : [72h] 11.8-33.5 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0788
Classe de stockage (VCI) : 12

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

30 mL AW

Nom de la substance: *2-propanol* CAS-Nr.: 67-63-0
Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$): 0,05
Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium* CAS-Nr.: 151-21-3
Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$): 1,6

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

N° ONU 1993 classe 3 III, **quantités exceptées** (≤30 mL/∑≤1 L) = ADR/ IATA E1
ou

14.1 Numéro ONU: 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2-propanol en mélange)
14.3 Classe: 3
14.4 Groupe d'emballage: III

Transport routier ADR

Code de classification: F1
Quantités limitées: 5 L
Quantités exceptées: E 1
Code de restriction en tunnels: D/E
Special instructions: 274, 601

Transport aérien IATA DGR

Quantités limitées: PAX: 355 max. poids PAX: 60 L
CAO: 366 max. poids CAO: 220 L
Quantités exceptées: E 1

Transport maritime IMDG

EmS: F-E, S-E
Special instructions: 223, 274, 955
Catégorie de stockage: A

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet
.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi sur la protection des substances dangereuses (DE : Chemikaliengesetz - ChemG), août 2013, stand : octobre 2020
Ordonnance sur la protection contre les substances dangereuses (E : Gefahrstoffverordnung - GefStoffV), nov. 2010, stand : Mrz 2017
Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011
Règle techniques allemandes TRGS 201, Classification et étiquetage des activités impliquant des substances dangereuses, février 2017
Règle techniques allemandes TRGS 220, Aspects nationaux lors de la préparation des fiches de données de sécurité, janvier 2017
Règle techniques allemandes TRGS 400, Évaluation des risques pour les activités impliquant des substances dangereuses, juillet 2017
BekGS 408, Application du GefStoffV et du TRGS avec l'entrée en vigueur du règlement CLP, décembre 2009, état : janvier 2012
Wasserhaushaltsgesetz - WHG, Section 3 Manipulation de substances dangereuses pour l'eau, juillet 2009, état : août 2016
Notice/mode d'emploi MN, également sur www.mn-net.com
Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Changements par rapport à la dernière version

Entre les versions 2.28.10.11 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 26 corrections aux données des composants - 8 corrections aux données mixages - 9 corrections aux données chimiques

16.2 Libellé des phrases H et P

16.2.1 Libellé des phrases H

H	Entre les versions 2.28.10.11 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 26 corrections aux données des composants - 8 corrections aux données mixages - 9 corrections aux données chimiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.2.2 Libellé des phrases P

P261sh	Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le traitement réglementé des déchets.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Sources bibliographiques

KÜHN, BIRETT, Brochures sur les matières dangereuses, 2021
Directive 1999/92/EG Exigences minimales pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs exposés aux atmosphères potentiellement explosives
SUVA .CH, valeurs limites dans l'air au travail 2009, révisé le 01/2009
Règlement 790/2009/UE, adaptation du règlement 1272/2008/UE au progrès technique et scientifique (1ère APT)
Règlement 453/2010/EU, adaptation du règlement REACH 1907/2006/EG
TRGS 907, Règles techniques allemandes pour la liste des substances et des causes de sensibilisation, mise à jour en novembre 2011

Règlement 487/ 2013/EU, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (4ème ATP)
Règlement 1221/2015/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (7e APT)
Règlement 776/2017/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (10e APT)

Règlement 669/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifiqueTexte (11e APT)
Règlement 1480/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (13e APT)
Règlement 521/2019/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (12e ATP)
TRGS 900, règles techniques allemandes sur les valeurs limites dans l'air au travail, état 03/2019
Règlement 217/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (14e APT)
Règlement 878/2020/UE, adaptation de l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/EG
Règlement 1182/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (15e APT)
Règlement 643/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (16e APT)
Règlement 849/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (17e APT)
Règlement 692/2022/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (18e APT)

révisions/mises à jour

Motif de la révision : *2014-02 Structure corrigée des sections selon le règlement 453/2010/UE, si nécessaire*
2014-04 ajustement conformément au règlement 487/2013/UE
2016-03 ajustement selon le règlement 1221/2015/UE

Ajustement 2017-11 selon le dossier d'enregistrement ECHA
Ajustement 2022-11 conformément au règlement 878/2020/UE

16.5 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.6 Légende / Abréviations

ADR:	Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route
Akt:	aigu
BTT:	valeur de tolérance biologique au poste de travail
CAO:	Cargo Aircraft Only, seul avion spécialisé
CAS:	Chemical Abstracts Service
CE:	Communauté européenne
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
CMR:	cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction
Corr:	corrosif, caustique
DCO:	demande chimique en oxygène
CSCL:	Chemical Substance Control Law (Jp)
Dam:	dommageable
DNEL:	Derived No-Effect Level (Concentration ou dose en dessous de laquelle aucun effet sur l'homme n'est attendu)
derm:	dermique
EC10:	Concentration provoquant un effet toxique chez 10 % des organismes testés
N° CE:	Numéro de substance de l'inventaire communautaire des substances
EmS:	Guide des mesures de gestion des accidents à bord des navires
fish:	poisson (non spécifié)
GHS:	GSystème général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
gpg:	cochon d'Inde
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ihl:	inhalé
intrav:	intraveineux
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
ipt:	intrapéritonéale
ISHL:	Industrial Safety and Health Law (Jp)
LC50:	concentration mortelle 50%
LD50:	dose létale 50%
leuciscus idus:	poisson, ide, orfe

MCT:	concentration maximale sur le lieu de travail
Met:	métal
mus:	souris
Muta:	mutagène
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NRD:	pas rapidement dégradable
Karz:	cancérigène
onchorhynchus mykiss:	poisson, truite arc-en-ciel
orl:	oralement
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration (US)
PAX:	marchandises dangereuses peuvent être chargées dans les avions de passagers
PBT:	substance persistante, bioaccumulable et toxique
pH:	PH
pimephales promelas:	poisson, tête-de-boule américaine
PNEC:	Predicted No Effected Concentration (Concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu)
PROC 15:	Catégorie de processus 'Utilisation comme réactif de laboratoire'
PRTR:	Law for PRTR and Promotion of Chemical Management (Jp)
PVC:	chlorure de polyvinyle
quail:	oiseau, caille
rat:	rat
rbt:	lapin
RD:	rapidement dégradable
RE:	exposition répétée
REACh:	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
REF:	numéro d'article
Reg-Nr:	numéro d'enregistrement
Repr:	nuisible à la reproduction
Resp:	respiration
RIP:	REACH Implementations Projects
SDS:	fiche de données de sécurité
SE:	exposition unique
scu:	sub cutan
Sens:	sensibilisant
STOT:	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante
t/a:	tonnes par an
TCCA:	Toxic Chemicals Control Act (S. Korea)
Tox:	toxique
TSCA:	The Toxic Substances Control Act (US)
TWA:	Pondérée dans le temps
TRGS:	Règles techniques (DE)
UE:	Union européenne
VLCT:	valeur limite d'exposition à court terme
VME:	valeurs limites de moyenne d'exposition
vPvB:	substance très persistante et bioaccumulable

16.7 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité. Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.